

Introduction subventions

Écrit par F4GLJ

Mercredi, 07 Février 2018 14:42 - Mis à jour Mercredi, 07 Février 2018 15:13

Les subventions accordées par le REF

Un des rôles fondamentaux du REF est d'encourager les initiatives innovantes visant à favoriser le développement et la promotion du radioamateurisme aux niveaux local, régional, le cas échéant national, voire international.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration du REF attribue des subventions dans la limite du budget, tel qu'approuvé par son Assemblée Générale. La recevabilité d'une demande de subvention est sujette à quelques conditions destinées d'une part, à simplifier la préparation de la demande de subvention et d'autre part, à faciliter les délibérations du Conseil d'Administration du REF.

Malgré toute la volonté de l'association de répondre favorablement aux demandes, l'attribution d'une subvention accordée par le REF ne peut être systématique. La plus grande attention est apportée par le conseil d'administration dans son ensemble à l'étude de chaque dossier présenté, suivant plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs. A l'issue de cette analyse, des choix doivent être faits sur l'attribution elle-même et son montant car cela participe bien évidemment à une gestion saine et transparente de notre association.